



CMOS

CENTRE MUNICIPAL D'ORIENTATION SPORTIVE

CENTRE MUNICIPAL D'ORIENTATION SPORTIVE

SAISON 2026 / 2027

De 9 h à 10 h 30

Pour les enfants nés de 2019 à 2021 (groupe 1)

De 10 h 30 à 12 h

Pour les enfants nés de 2016 à 2018 (groupe 2)



Linselles.fr

PROGRAMME

Inscription par période

Inscriptions du 24 au 28 août 2026



MULTISPORTS (1 ACTIVITÉ PAR SÉANCE)

Période 1 - 5 séances

Les mercredis 16/09, 23/09, 30/09, 07/10 et 14/10

Salle Pierre de Coubertin

Inscriptions du 29 septembre au 6 octobre 2026

VOLLEY BALL

Période 2 - 5 séances

Les mercredis 18/11, 25/11, 2/12, 9/12 et 16/12

Salle Pierre de Coubertin



Inscriptions du 8 au 15 décembre 2026



TIR SUR CIBLES (GROUPE 1)

(Curling, tir à l'arc, tir laser et sarbacane)

ESCRIME (GROUPE 2)

Période 3 - 5 séances

Les mercredis 20/01, 27/01, 03/02, 10/02 et 17/02

Salle Pierre de Coubertin

Renseignements

Service Jeunesse et Sport

jeunesse.sport@ville-linselles.com ou au 06 45 81 06 10

2026 - 2027

Inscriptions du 2 au 9 février 2027



HANDBALL

Période 4 - 5 séances

Les mercredis 17/03, 24/03, 31/03, 07/04 et 14/04

Salle Pierre de Coubertin

Inscriptions du 30 mars au 6 avril 2027

TENNIS DE TABLE

Période 5 - 5 séances

Les mercredis 19/05, 26/05, 02/06, 09/06 et 16/06

Salle Jules Sécember



TARIFS À VENIR - INSCRIPTIONS SUR LE PORTAIL FAMILLE

Une prise en charge du mercredi récréatif vers le CMOS ou du CMOS vers le mercredi récréatif peut être demandée.

20 places par créneau à chaque période

Le CMOS, c'est quoi ?

Passerelle entre le sport scolaire et le sport en club, le CMOS répond aux besoins de découverte des enfants. Les missions du CMOS sont d'encourager et fidéliser les enfants au sport et à ses bienfaits. Il les aidera à s'orienter vers des choix durables.

Grâce à un programme varié d'activités physiques et sportives, le CMOS permet aux filles et garçons de développer leur répertoire moteur, d'affiner leurs habiletés motrices et d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive la plus complète.

RETOUR EN IMAGES SUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES



CENTRE MUNICIPAL D'ORIENTATION SPORTIVE

REGLEMENT

Inscription au cycle complet sur le portail famille selon les démarches obligatoires.

L'accueil de l'enfant sur le lieu de l'activité est conditionné à son inscription complète (paiement).

Paiement en ligne via le portail famille.

Remboursement uniquement en cas d'absence justifiée au cycle complet (certificat médical).

L'enfant est sous la responsabilité des éducateurs sportifs municipaux durant le créneau prévu.

Aucun accompagnant ne pourra rester durant le temps de l'activité.

L'enfant devra faire preuve d'écoute, suivre les règles de sécurité et de vie collective fixées par les éducateurs sportifs. En cas de problème disciplinaire, les parents en seront informés. L'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

L'enfant sera en tenue de sport (prévoir une paire de baskets dans un sac) et apportera une bouteille ou une gourde d'eau à son nom.